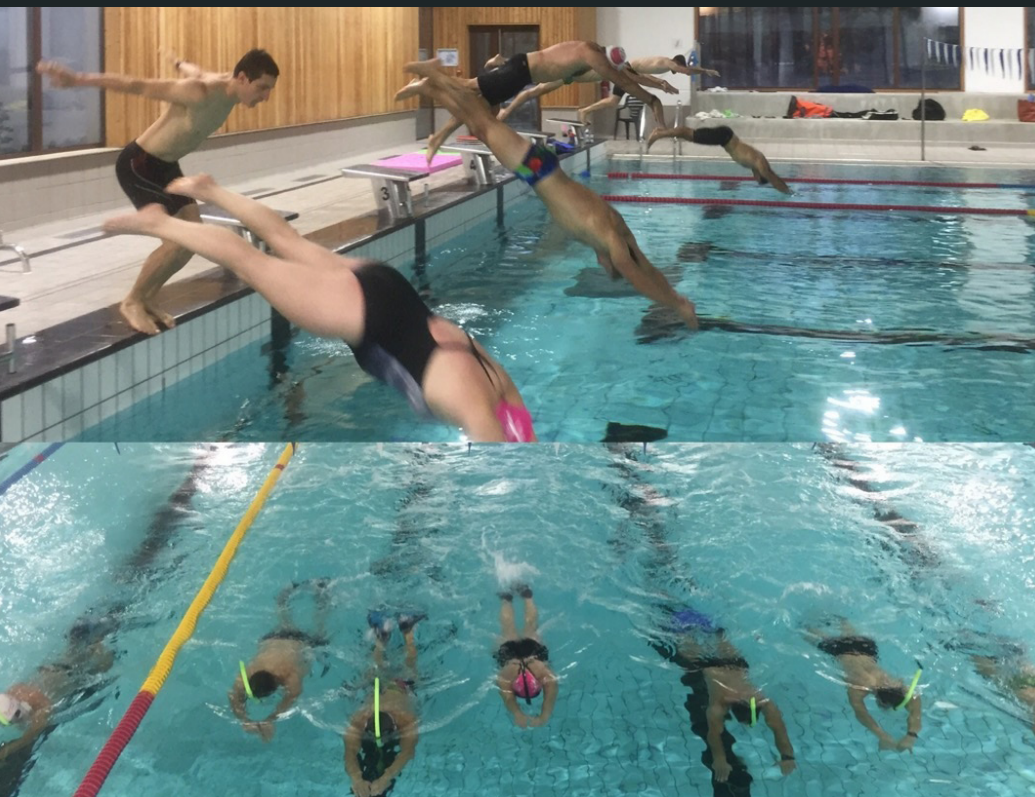


BP JEPS Activités Aquatiques de la Natation



Dates et détails



Objectif :

Le BPJEPS activités aquatiques et de la natation prépare au métier de maître nageur sauveteur. Il permet d'encadrer, d'animer et d'enseigner les activités de la natation sportive et les activités aquatiques de bien être.

Le maître nageur sauveteur est autonome, il :

- Conçoit un projet pédagogique. Conduit des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages ; d'activités de loisirs de forme et de bien être et d'enseignement des nages codifiées.
- Organise la sécurité des activités aquatiques. Assure la sécurité d'un lieu de pratique et des pratiquants.
- Gère un poste de secours. Participe au fonctionnement de la structure.

Heures Totales



1050

Heures en centre



616

Heures en entreprise



434

CODE ROME
G1204
CODE CPF
241333

CRFCK

FFCK
COMITÉ SUD-PROVENCE
ALPES CÔTE D'AZUR



FUTURO SUD
SPORT ANIMATION TOURISME

Centre Jacques Arnaud 05120 - L'Argentière la Bessée

Tél.: 04 92 23 12 92

Mail : contact@crfck.com - www.crfck.com





B.P JEPS

Activités Aquatiques et de la Natation

Contenus et modalités pédagogiques :

Le BPJEPS AAN se compose de 4 unités certificatives. L'organisation pédagogique est dispensée sur le modèle de l'alternance. Temps de formation en centre entrecoupés de périodes en entreprise(s) incluant un stage hebdomadaire et un stage durant les vacances de février. Les épreuves certificatives sont programmées au cours de la formation.

4 modules définissent la formation :

Module A : fondamentaux du métier, sécurité, prépa EPMSP

Module B : construire et gérer un projet UC 1-2

Module C : Pédagogie des activités aquatiques et de la natation UC 3

Module D : Technique des activités aquatiques et de la natation UC 4

Publics et pré-requis : Cette formation s'adresse aux nageurs confirmés titulaires, du BNSSA à jour de leur recyclage, capables de réaliser un 800m nage libre en moins de 16 minutes.

Modalités d'inscription : Les pré-inscriptions s'effectuent en ligne www.crck.com . L'accès s'effectue par un examen de sélection.

Deux dates possibles de sélection : Précisées sur le site Internet www.crck.com

Suivi et évaluation de la formation :

Le suivi est effectué par le livret de formation dématérialisé accessible sur Internet, il comprend tous les éléments administratifs ainsi que le suivi pédagogique en centre et en entreprise.

Le planning et les modalités certificatives y sont précisés.

L'évaluation s'effectue par : Validation des compétences sur le livret de formation.

Des feuilles d'émargement sont organisées pour le suivi présentiel.

Coût : Devis sur demande. Pour étude de financement nous consulter.

CONTACT



Conditions d'entrée en formation

Test technique d'entrée en formation

Pour accéder au test technique d'entrée en formation les candidats doivent **être titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)**, à jour du recyclage quinquennale le cas échéant.

Parcourir une distance de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes

L'épreuve du 800 m Nage Libre en moins de 16 minutes est organisée en piscine, selon les règles FINA en vigueur. Un temps d'échauffement est laissé aux candidats. L'organisation des séries de natation est réalisée le jour même en fonction du nombre de chronométreurs présents et du nombre de candidats.

Les candidats doivent présenter leur convocation et une pièce d'identité en cours de validité lors de leur passage.

Equivalences au test technique préalable à l'entrée en formation

- × candidat(e) qui a réalisé un parcours de 800 mètres nage libre minimum, en moins de 16 minutes, en compétition de référence officielle de la Fédération française de natation ou lors d'une compétition reconnue dans le cadre d'une convention avec la Fédération française de natation. Cette performance est attestée par le directeur technique national de la natation, ou à défaut par le directeur technique national cadre d'Etat d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques (CIAA) en convention avec la Fédération française de natation
- × candidat(e) qui a réalisé un parcours de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes. Cette performance est attestée par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- × personnes titulaires du « Pass'sports de l'eau » et d'un « Pass' compétition » de la Fédération française de natation (FFN ou de la Fédération française de sauvetage et de secourisme ou d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques (CIAA) en convention avec la Fédération française de natation.

Test de sélection : épreuve écrite

Epreuve écrite de 1 heure (le rendu sera d'une feuille A4 recto-verso maximum) portant sur la culture générale dans le champ des activités aquatiques et de la natation.

Test de sélection : entretien individuel

Chaque candidat sera vu en entretien personnalisé face à un jury de formateurs et de professionnels. L'objectif de cet entretien est de :

- ✓ Cerner les motivations des candidats
- ✓ Comprendre le projet professionnel des candidats
- ✓ Répondre aux questions des candidats

Documents complémentaires à joindre au dossier d'inscription

- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI recto verso sur 1 seul page)
- Copies de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté pour les moins de 25 ans;
- Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables selon la certification visée.
- Attestations ou diplômes justifiant de l'allègement de certaines épreuves de la formation BPJEPS AAN (*voire Annexe 1*)
- Une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - × « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - × « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA), à jour du recyclage quinquennale le cas échéant,
- Certificat médical datant de moins de trois mois, établi conformément au modèle figurant dans l'annexe de l'arrêté du 21 juin 2016.

BPJEPS AAN

Certificat médical de non contre-indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation et à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation pour ceux qui y sont soumis

« Je soussigné(e),, docteur en médecine, atteste avoir pris connaissance du contenu du test ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » ci-dessous mentionnés, certifie avoir examiné, M./Mme, candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre indication médicale apparente :

- × à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation (si il/elle y est soumis(e))
- × et à l'exercice de ces activités.

J'atteste en particulier que M./Mme présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

Sans correction : une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/0 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

- × soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;
- × soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit

Fait à le (Signature et cachet du médecin)

INFORMATIONS AU MEDECIN :

A - Activités pratiquées au cours de la formation :

Le(la) candidat(e) à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » est amené à :

- × encadrer et enseigner des activités aquatiques d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'apprentissage des nages du programme de la Fédération internationale de natation pour tout public ;
- × assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

A ce titre, il doit être en capacité :

- × d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;
- × de rechercher une personne immergée ;
- × d'extraire une personne du milieu aquatique.

B - Test lié aux exigences préalables à l'entrée en formation : test de performance sportive : il consiste à parcourir une distance de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes.

C - Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap. Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le(la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus.

Planning BPJEPS AAN en apprentissage 2020-2021

Légende	
Formation entreprise	
Formation Centre	
Module A : fondamentaux du métier, sécurité, prépa EPMSF	
Module B : construire et gérer un projet UC 1-2	
Module C : Pédagogie des activités aquatiques et de la natation UC 3	
Module D : Technique des activités aquatiques et de la natation UC 4	
Certifications 1ère session	
Certifications rattrapages	

sept-20			oct-20			nov-20			déc-20			janv-21			févr-21			mars-21		
Date	Lieu	Thème	Date	Lieu	Thème	Date	Lieu	Thème	Date	Lieu	Thème	Date	Lieu	Thème	Date	Lieu	Thème	Date	Lieu	Thème
1 M			1 D		FERIE	1 M			1 M		Mod D Mod C	1 V		FERIE	1 L			1 L		
2 M			2 V		Mod D Technique	2 L			2 M		Mod B gestion projet	2 S			2 M		Mod D Mod C	2 M		Entreprise
3 J			3 S			3 M		Mod D Mod C	3 J			3 D			3 M			3 M		Entreprise
4 V			4 D			4 M			4 V			4 L			4 J			4 J		
5 S			5 L		Module A : fondamentaux : sécurité	5 J		Mod B : bases projet	5 S			5 M		Mod D Mod C	5 V			5 V		
6 D			6 M			6 V			6 D			6 M			6 S			6 S		
7 L			7 M			7 S			7 L		Mod D Mod C	7 J		Mod B : gestion projet	7 D			7 D		
8 M			8 J			8 D			8 M		Mod B gestion projet	8 V			8 L		Mod D Mod C	8 L		Mod B : Suivi projet
9 M			9 V		Mod D Technique	9 L		Mod D Mod C	9 M			9 S			9 M			9 M		Mod D Mod C
10 J			10 S			10 M			10 J			10 D			10 M			10 M		
11 V			11 D			11 M		FERIE	11 V			11 D			11 J			11 J		
12 S			12 L		Module A : fondamentaux : sécurité	12 J		Mod D Mod C	12 S			12 M		Mod D Mod C	12 V			12 V		
13 D			13 M			13 V			13 D			13 M		Mod B gestion projet	13 S			13 S		
14 L			14 M			14 S			14 L		EPMSF Mod C	14 J			14 D			14 D		
15 M			15 D			15 M			15 M		Mod B gestion projet	15 V			15 L		Mod D Mod C	15 L		Mod B : Suivi projet
16 M			16 V		Mod D Technique	16 L		EPMSF	16 M		Mod B gestion projet	16 S			16 M		Mod D Mod C	16 M		Mod D Mod C
17 J			17 S			17 M		EPMSF peda	17 J			17 D			17 M			17 M		
18 V			18 D			18 M		Mod D Mod C	18 V			18 L		Mod D Mod C	18 J			18 J		
19 S			19 L			19 J			19 S			19 M			19 V			19 V		
20 D			20 M			20 V			20 D			20 M			20 S			20 S		
21 L			21 M		Mod D Mod C	21 S			21 L		Entreprise	21 J			21 D			21 D		
22 M			22 J			22 D			22 M			22 V			22 L		Mod B : Suivi projet	22 L		
23 M			23 V			23 L			23 M			23 S			23 M		Mod D Mod C	23 M		
24 J			24 S			24 M		Mod D Mod C	24 J		Entreprise	24 D			24 M			24 M		
25 V			25 D			25 M			25 V			25 L		FERIE	25 J			25 J		
26 S			26 L		Mod D Mod C	26 J			26 M			26 S			26 V			26 V		
27 D			27 M			27 V			27 D			27 M			27 S			27 S		
28 L		Module A : fondamentaux : sécurité	28 M		Mod B : bases projet	28 S			28 L			28 J			28 D			28 D		
29 M			29 J			29 D			29 M			29 V			29 M		Mod B : Suivi projet	29 M		
30 M			30 V			30 L		Mod D Mod C	30 M			30 S			30 M		Mod D Mod C	30 M		
31 S			31 S			31 L			31 J			31 D			31 M			31 M		

avr-21			mai-21			juin-21			juil-21			août-21			sept-21			oct-21		
Date	Lieu	Thème	Date	Lieu	Thème	Date	Lieu	Thème	Date	Lieu	Thème	Date	Lieu	Thème	Date	Lieu	Thème	Date	Lieu	Thème
1 J			1 S		FERIE	1 M			1 J			1 D			1 M			1 V		
2 V			2 D			2 M			2 M			2 M			2 V			2 J		
3 S			3 L		Mod B : Suivi	3 J			3 S			3 M			3 V			3 D		
4 D			4 M		Mod D Technique UC 4	4 V			4 D			4 M			4 S			4 L		
5 L			5 M			5 S			5 L			5 J			5 D			5 M		
6 M			6 J		Mod B : Suivi projet	6 D			6 M			6 V			6 M			6 M		
7 M			7 V			7 L			7 M			7 S			7 M			7 J		
8 J			8 S			8 M			8 J			8 M			8 M			8 V		
9 V			9 D			9 M			9 V			9 L			9 J			9 S		
10 S			10 L		UC 1-2	10 J			10 S			10 M			10 V			10 D		
11 D			11 M		Mod D Technique UC 4	11 V			11 D			11 M			11 S			11 L		
12 L		Mod D Mod C	12 M			12 S			12 L			12 J			12 D			12 M		
13 M			13 J		FERIE	13 D			13 M			13 V			13 L			13 M		
14 M			14 V			14 L			14 M		FERIE	14 S			14 M			14 J		
15 J			15 S			15 M			15 J			15 D			15 V			15 V		
16 V			16 D			16 M			16 V			16 L			16 J			16 S		
17 S			17 L			17 J			17 S			17 M			17 V			17 D		
18 D			18 M			18 V			18 D			18 M			18 S			18 L		
19 L		Mod D Mod C	19 J			19 S			19 L			19 J			19 D			19 M		
20 M			20 M			20 D			20 M			20 V			20 L			20 M		
21 M			21 V			21 L			21 M			21 S			21 M			21 J		
22 J			22 S			22 M			22 J			22 D			22 M			22 V		
23 V			23 D			23 L			23 V			23 M			23 J			23 S		
24 S			24 M			24 J			24 S			24 M			24 V			24 D		
25 D			25 M			25 V			25 D			25 M			25 S			25 L		
26 L			26 M			26 S			26 L			26 V			26 D			26 M		
27 M		Mod D Mod C	27 J			27 D			27 M			27 V			27 L			27 M		
28 M			28 V			28 L			28 M			28 S			28 M			28 J		
29 J			29 S			29 M			29 J			29 D			29 M			29 V		
30 V			30 D			30 M			30 V			30 L			30 M			30 S		
			31 L			31 J			31 S			31 M			31 D			31 D		